

Flash Infos

N°3

Landorthe – Mai 2016



Édito

Ce flash'infos au milieu de l'année est un bon outil de communication au moment où la commune fait son bilan de l'année précédente et ses prévisions budgétaires pour l'année en cours. Il permet aussi de vous tenir informé des manifestations du printemps et de l'été organisées par nos associations. A noter qu'avant l'été l'agrandissement de l'école sera achevé pour un meilleur confort de nos enfants. Et bonne nouvelle, le site internet de la commune sera consultable en juin 2016 !

Jeannine Brunet

Commémoration du 8 Mai

La population est cordialement invitée à participer à cette manifestation prévue le dimanche **8 mai, à 11h30**, devant le monument aux morts. Le dépôt de gerbe sera suivi d'un vin d'honneur servi à la mairie.

Site internet

Nous avons le plaisir de vous annoncer la mise en ligne du site de la commune, en service début juin (**mairie-landorthe.fr**). Le site est une base vivante d'informations sur la commune (les services, l'école, les activités associatives, les commerces...) et propose des liens vers d'autres sites. Les professionnels et artisans qui souhaitent paraître sur le site sont priés de se manifester auprès du service Communication ainsi que les responsables des associations pour la diffusion de leurs manifestations.

Les journées du patrimoine

Cette année les journées du patrimoine sont fixées les 10 et 11 septembre. Les Landortheais qui le désirent pourront visiter notre patrimoine (église, chapelle, lavoirs, maison Baron...) au cours d'une promenade envisagée (selon la météo) le dimanche matin 11 septembre.

A midi, un pique-nique rassemblera les participants à la salle des associations où l'on espère présenter une exposition de documents retraçant l'histoire de notre village. A cet effet, toutes les personnes susceptibles d'avoir en leur possession des documents sur le patrimoine du village sont invitées à se faire connaître en mairie.

Manifestations à venir (juin)

- 4 juin : repas des associations
- 18 juin : méchoui de Desta Enfance Ethiopie
- 25 juin : feu de la Saint-Jean

Vie citoyenne

Il est toujours utile, même indispensable de rappeler certains principes, en particulier à cette époque de l'année.

► **pelouses** : Toutes les nuisances sonores et certains travaux bruyants s'effectuent dans un cadre horaire défini. Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ; le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h ; le dimanche et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h. L'herbe des tontes doit être récupérée dans vos composteurs ou apportée à la déchèterie de Saint-Gaudens.

► **déchets verts** : Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit. Les solutions sont le compostage individuel et le transport à la déchèterie. Un climat de confiance, des contacts harmonieux et un lien social sont toujours le gage d'un cadre de vie agréable.

Budget 2016

